

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2011-2024

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile

3 COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au club house de la SR Antibes ; ils seront également mis en ligne à l'adresse www.sr-antibes.fr
- 3.2 Le PC course est situé au club house de la SR Antibes, Bâtiment Mistral, Quai Nord du Port Vauban - 06600 ANTIBES, téléphone 04.92.91.13.13, email regates@sr-antibes.fr
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 06.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Le mât de pavillons sera situé sur le Club House de la SR Antibes
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Une course est prévue au programme

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
15/10/21	12 heures	Toutes

7. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

SR Antibes 2022		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26.1 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	26 et moins et L
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

**Regroupement des classes : Classes 1+2 + Regate2 ensemble
Classes 3+4 ensemble**

8. ZONES DE COURSE

Les zones de course sont situées devant Antibes

9. LES PARCOURS

- 9.1 Voir Feuille de parcours normalisée SRA 2022
Interdiction de naviguer entre la Grenille et la pointe Bacon.
- 10. MARQUES**
Les marques sont définies en annexe parcours
- 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**
Description des zones considérées comme des obstacles : voir feuille de parcours
- 12. LE DEPART**
12.2 Délai pour prendre le départ : 10 minutes. Au-delà le bateau sera déclaré DNS
- 14. L'ARRIVÉE**
14.1 La ligne d'arrivée est définie par le bateau d'arrivée portant pavillon bleu et la marque d'arrivée définie dans l'annexe Parcours
- 15. SYSTEME DE PENALITE**
15.1 la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 16. TEMPS LIMITE ET TEMPS CIBLE**
16.1 Temps limite pour finir la course : 16h00
16.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.
- 17. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**
17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes
17.2 La salle du jury sera située au bâtiment Libeccio de la SR Antibes
- 18. CLASSEMENT**
18.1 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : Une
18.2 Courses retirées : aucune
18.3 **Regroupement des classes 1+2+Régate2 et 3+4**
Le calcul du temps compensé des classes HN-Osiris sera fait selon le système temps sur distance avec application du CVL.
- 19. REGLES DE SECURITE**
19.1 Modalités de l'émargement à la sortie et au retour : aucune
19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
19.3 Canal VHF : **6 – La VHF est obligatoire à BORD**
19.4 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
19.5 **Utilisation du spinnaker et des voiles de portant**
Les spinnakers, spinnakers asymétriques, gennaker et voiles de portant sont interdites sauf si un pavillon Jaune est hissé sur le bateau comité au plus tard au signal d'avertissement
- 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
21.3 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. [DP]
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes
- 23. BATEAUX ACCOMPAGNEURS**



23.2 Identification des bateaux accompagnateurs : pas d'identification particulière

28. PRIX

La remise des prix se déroulera après les régates samedi soir vers 17h

ARBITRES DESIGNES :

Nom du président du comité de course : Dominique Géniaux

Nom du président du jury : Gérard Gastaud

